



Gérant SARL 50/50, ex consomme sa relation dans locaux

Par KiRo

Bonjour,

Avant tous, merci à celles et ceux qui prendrons le temps de lire mes interrogations et d'y répondre.

Je suis Gérant d'une sarl a 50/50 avec mon Ex conjointe.

Pour le contexte voici un bref résumer, Ouverture en 2014 et les 4 premières années, j'ai géré seul le magasin pendant que madame élevais nos enfants, Ouverture d'un 2eme magasin en 2017.

Séparation suite à infidélité de madame en 2019.

En dehors de la difficulté qu'est de gérer avec un/une ex conjointe le soucis n'est pas la.

Depuis 2022 Madame c'est mise en « relation » avec un homme.

Un homme à qui j'ai demandé en toute transparence de ne pas venir dans le magasin car ce n'est pas un client, chose qu'il a accepté par message (sms) par respect pour la boite, et ma personne.

J'ai également demandé à madame de respecter ce cadre professionnelle et qu'ils ne se fréquentent pas au sein du magasin.

Nous avons même eue un rendez vous devant notre comptable avec madame, et il était convenu oralement qu'en dehors de déposer nos enfants sur le magasin, Monsieur ne s'attarderait pas plus.

Or cette demande n'est pas respecté, et j'apprends par un de mes clients que Monsieur, Embrasse mon ex conjointe au magasin et devant les clients, et y passent des heures assis au comptoir.

Pour précision, le local du premier magasin m'appartient sous forme de SCI, je loue donc mon local à ma SARL.

L'activité économique étant très mauvaise j'ai également licencié mon vendeur sur le second magasin et je dois gérer la fermeture de ce dernier seul, car madame ne s'occupe absolument de rien, démarche de reprise, contacter des acheteur potentiel, ou un locataire pour le local, en d'autre terme elle est « associé » à 50/50 mais en réalité dans les faits, elle ne fait que vendre sans ou peu de gestion.

Je ne peu donc pas être physiquement présent sur mon premier magasin pendant quelques mois le temps de gérer la reprise du bail sur le second magasin.

J'en viens donc à ma question.

Existe t'il quelconque moyens pour interdire l'accès à mon magasin pour cette homme ?

Puis-je porter main courante ? Est-ce un recours juridique ?

A mon sens et selon moi, cela porte préjudice à l'image de la société, du magasin et porte atteinte au bon déroulement de cette dernière.

Merci pour vos réponses à venir.

Ps : veuillez m'excuser pour les fautes.

Par Isadore

Bonjour,

Bon, Madame embrasse son concubin les locaux de la société dont elle est cogérante et passe du temps à y discuter avec lui. Il n'y a rien d'affolant pour la morale publique.

Donc non, vous pouvez pas empêcher Madame de faire rentrer qui elle veut et notamment son concubin dans les locaux de sa société. Elle a le droit d'y être et le droit d'y faire venir des membres de son foyer.

Quant à embrasser son cher et tendre en public, c'est un geste admis par les mœurs de notre époque, même si ça peut sembler peu professionnel devant les clients. Essayez de la convaincre de montrer son affection dans l'arrière-boutique ou dans un coin plus discret.

Il faudrait vous concentrer sur les problèmes de gestion plutôt que sur la vie privée de Madame. Si vraiment elle ne remplit pas son rôle de gérante, c'est le plus préoccupant.